



PROCES-VERBAL DE CONSTAT



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE UNASA

9 NOVEMBRE 2018

ERIC MIELLET – ANNE KERMAGORET – JEROME LARANJO

Huissiers de Justice Associés

15 rue Drouot 75009 PARIS

www.ajilex.net

Mail : etude@ajilex.net



Eric MIELLET-Anne KERMAGORET- Jérôme LARANJO
Huissiers de Justice Associés
15 rue Drouot 75009 PARIS
Tél : 01.47.70.82.97 Fax. : 01.42 46 70 43
Email : etude@ajilex.net

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET NEUF NOVEMBRE

A LA REQUETE DE :

L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES (UNASA), Association déclarée Loi 1901 régie par les dispositions de la Loi du 29 décembre 1976, de l'article 7 de la Loi du 30 décembre 1977 et du Décret du 31 décembre 1977, dont le numéro SIREN est 340 882 919 et le numéro de RNA W751075483 et le siège social est 36 rue de Picpus 75012 PARIS, représentée par son Président, Monsieur Béchir CHEBBAH, domicilié en cette qualité audit siège

Lequel me fait exposer par Madame Isabelle ROLLET, Secrétaire Générale de l'UNASA :

Que l'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES (UNASA) tient une assemblée générale ordinaire ce jour à 10 heures 00, à Paris 12^{ème} arrondissement, 17 rue de l'Aubrac dans les Salons de l'Aveyron.

Qu'elle souhaiterait que je procède au constat du bon déroulement de l'Assemblée Générale et notamment de la régularité des opérations de vote des résolutions.

Déférant à cette réquisition :

Je, Maître Jérôme LARANJO,
Huissier de Justice Associé d'AJILEX, Société d'exercice libéral par actions simplifiée,
Titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à PARIS 9^{ème}, 15 rue Drouot,
Soussigné,

Me suis rendu ce jour à 8h30, heure du début des émargements 17 rue de l'Aubrac 75012 PARIS dans les Salons de l'Aveyron.

Là étant, j'ai rencontré Madame Isabelle ROLLET ainsi que Monsieur Béchir CHEBBAH, Président de l'UNASA.

J'ai alors procédé aux constatations suivantes :

PHASE D'ACCUEIL DES ADHERENTS

Les représentants des associations adhérentes sont accueillis dans la hall d'entrée des Salons de l'Aveyron.

Ils sont accueillis par Madame ROLLET.

Ils signent l'attestation de présence et, le cas échéant, la liste des pouvoirs en remettant le pouvoir qui leur a été donné, étant précisé, qu'une association présente ne peut représenter qu'une association au plus, ce que j'ai constaté.

Au total, 34 associations adhérentes sont présentes et 18 associations adhérentes sont dûment représentées.

J'ai vérifié la régularité tant la liste des émargements que la liste des pouvoirs, listes que j'annexe au présent procès-verbal de constat.

Sur les tables tenues par Madame ROLLET, se trouvent les dossiers votant qui sont remis par Mme ROLLET aux adhérents.

Le dossier votant comporte :

- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 novembre 2018 ;
- Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire, à savoir, le rapport d'activité du Conseil d'Administration, le rapport Financier et le rapport du Censeur ;
- Les annexes au rapport d'activité du Conseil d'Administration ;
- Le texte des onze résolutions reproduites in extenso ;
- Un bulletin de vote comportant la liste des associations candidates au poste de membre du Conseil d'Administration, à savoir sept associations candidates pour sept postes à pourvoir ;
- Et un bulletin de vote relatif à la onzième résolution.

Les adhérents sont ensuite conviés à un petit déjeuner au niveau -1.

La phase d'accueil des adhérents s'est parfaitement déroulée. Je n'ai constaté aucun incident et aucun incident ne m'a été rapporté.

DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DES OPERATIONS DE VOTE

L'Assemblée se tient dans la salle Grands-Causses au niveau -1.

Sur le podium à droite, se trouve un bureau où sont placés assis Monsieur Phi Tran, trésorier de l'Unasa et Monsieur Frédéric ROZENFARB, Censeur.

A gauche, se trouve un pupitre derrière lequel Monsieur Béchir CHEBBAH est placé debout.

Deux grands écrans latéraux projettent les documents nécessaires à la tenue de l'assemblée, à savoir les différents rapports, le texte des résolutions etc.

EXPEDITION

A 10h06, Monsieur Béchir CHEBBAH ouvre l'Assemblée. Il remercie les adhérents, annonce que le quorum est atteint et donc que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il annonce ma présence.

Il annonce ensuite l'ordre du jour puis demande ensuite aux sept associations candidates au poste du membre du Conseil d'Administration de se présenter.

A 10h10, les candidats se présentent.

Sur les grands écrans sont inscrits le nom des associations candidates et le nom de leur représentant.

A 10h18, fin des présentations.

Monsieur CHEBBAH demande alors que deux adhérents ni candidats ni membres du Conseil d'Administration se désignent comme scrutateurs.

Messieurs Jean-Jacques HELLE et Emmanuel HEBERT se désignent et prennent place à mes côtés.

Monsieur CHEBBAH commence alors à exposer le rapport d'activité.

Pendant ce temps, Madame ROLLET pendant ce temps fait le tour de la salle pour collecter les bulletins de vote papier concernant l'élection des associations adhérentes au poste de membre du conseil d'administration (DIXIEME RESOLUTION). Les bulletins sont remis dans une urne transparente fermée à clé par mes soins.

VOTE DE LA DIXIEME RESOLUTION :

Les scrutateurs procèdent, sous mon contrôle, à un double comptage des bulletins collectés et des voix exprimées.

Je procède à une double vérification des résultats obtenus

Je fais observer à Monsieur CHEBBAH, qui continue à exposer le rapport d'activité, qu'il manque un bulletin de vote.

A 10h37, Monsieur CHEBBAH indique à l'assemblée qu'il manque un bulletin de vote

Il n'y a aucune réaction ni objection dans la salle.

Au total 51 bulletins de vote ont été recueillis.

Les sept associations candidates ont été élues comme administratrices à l'unanimité à l'exception d'OGA MEDITERANNEE qui a recueilli 48 voix

J'annexe le résultat du vote de la dixième résolution au présent procès-verbal de constat.

Monsieur CHEBBAH annonce le résultat du vote de la dixième résolution.

Puis il reprend l'exposé du rapport d'activité

Il évoque très largement la question de l'examen périodique de sincérité (EPS).

A 11h00, il expose les actions de l'UNASA.

Il évoque ensuite les produits et services de l'UNASA et notamment les webinaires.

Il termine par un dernier important, le projet de fusion de l'UNASA et de la FCGA et explique aux adhérents les modalités de travail de ce projet.

A 11h22, Monsieur Phi TRAN donne lecture du rapport financier.

A 11h25, Monsieur Frédéric ROZENFARB passe au rapport du Censeur. Il indique que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes et accorde son quitus.

Il expose également la question des indemnités octroyées au Président, Vice-Président etc.

A 11h30, Monsieur CHEBBAH reprend la parole.

Il demande à l'Assemblée s'il y a des questions. Personne ne prend la parole.

VOTE DES RESOLUTION UNE à NEUF :

Il est alors passé au vote à main levée des résolutions 1 à 9.

Le texte des résolutions s'affichent sur les écrans géants pendant que Monsieur CHEBBAH en donne lecture.

Les résolutions sont soumises aux voix les unes après les autres.

Les neuf résolutions sont approuvées à l'unanimité.

Pendant le vote des résolutions précédentes, il a été procédé à la collecte du bulletin de vote de la onzième résolution.

VOTE DE LA RESOLUTION ONZE :

Comme pour la résolution dix, les scrutateurs procèdent, sous mon contrôle, à un double comptage des bulletins collectés et des voix exprimées. Les bulletins ont été placés sous urne fermée à clé par mes soins.

Je procède à une double vérification des résultats obtenus.

Au total, 52 bulletins de vote ont été recueillis.

Un bulletin de vote a été rejeté comme ambigu.

La résolution est adoptée.

J'annexe le résultat du vote de la onzième résolution au présent procès-verbal de constat.

EXPEDITION

A 11h52, sans nouvelle question, Monsieur CHEBBAH met fin à l'Assemblée.

Mes constatations étant terminées, je me suis retiré.

J'annexe au présent procès-verbal de constat le texte des résolutions, la liste d'émargement des adhérents, la liste des pouvoirs, le résultat du vote de la résolution dix et le résultat du vote de la résolution onze.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT SUR CINQ PAGES ET ONZE PAGES ANNEXES, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Maître Jérôme LARANJO

